Image not found or type unknown

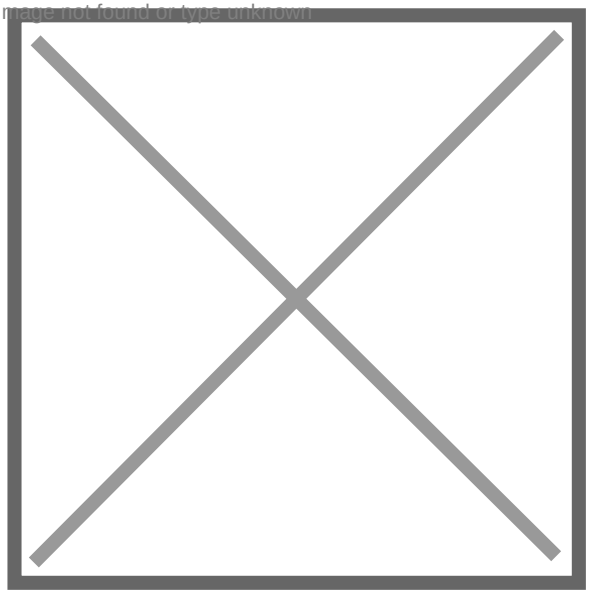

Poursuite de mesure d'aemo

Par **magpoupouce**, le **13/05/2009** à **14:39**

Bonjour,

Je suis en mesure d'AEMO pour mes enfants depuis le mois de juin. Je vient d'avoir un coup de téléphone de la part des dame du suivi d'AEMO me disant que je vais être prochainement convoquée au tribunal de nouveau car elles ont demandé la continuité de ce programme encore pour 1 an alors que j'ai fait toutes mes preuves pour prouver que mes filles étaient bien heureuses, elles sont même suivies par le CMP car elles ont juste des dificultés scolaires

C'est pour moi inconcevable d'autant plus que la seul chose qu'elles font sont des ateliers peintures tous les mercredi de 14 h à 16 h, à mes enfants et rien d'autre. Comment est-ce que je peux m'en sortir pour que le juge n'ordonne pas le suivi de cette messure ?

J'ai pensé à prendre un avocat mais la date de convocation au tribunal est le 3 juin.

Merci de votre réponse.

Par **erica83**, le **15/05/2009** à **13:36**

bjr , mes enfts etaient egalement suivi aemo c galere ! moi j ai dit au juge qu il n y avait plus de notion de danger pour une continuation de telle mesure et que par consequent je m engager a les faire suivre par une mesure allegee donc gerer par le conseil general car c est vous qui choisissez qu and cela s arrete ! bon courage

Par **cath2681**, le **19/05/2009** à **22:49**

Dans un premier temps, tu peux demander à consulter le dossier auprès du greffe pour lire le rapport déposé.
3 juin, c'est peut-être jouable pour trouver un avocat si tu en souhaite un
Bonne chance

Par **Marion2**, le **26/07/2010** à **21:38**

Bonjour,

Lorsqu'une demande d'AEMO est imposée, c'est bien parce qu'il y a une raison.

[citation]*j'ai eu ces problèmes suite à des absentéismes scolaire car ma fille avait eu un grave accident à l'école (elle a failli perdre le bout de un de ses doigt) et suite à cela je n'ai plus fais confiance au cadre scolaire, donc on m'a reproché d'être trop protectrice avec ma fille et que c'était interdit par la loi ...*

[/citation]
Il y a eu obligatoirement autre chose...

Ce n'est pas par plaisir que les Juges prennent de telles décisions. Tout ce qu'ils font, c'est dans l'intérêt des enfants.

Par **Marion2**, le **27/07/2010** à **00:02**

Bonsoir pepite,

Je ne suis pas de mauvaise foi, je connais très bien le problème. C'est tout.

Cordialement.

Par **redcolour**, le **10/09/2010** à **11:22**

Marion,
le jour où tu seras confronté tu comprendras mieux tout le tas de mensonges que construisent les services sociaux; le juge fait systématiquement confiance à ce qu'énonce l'assistante sociale et dans le doute préfère prendre les mesures nécessaires pour "aider"l'enfant et sa famille.

quoi qu'il en soit, notre enfant est suivi en AEMO parce qu'elle a des problèmes de santé mais

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

sur cela les services sociaux inventent n'importe quoi et disent quoi aux médecins et l'école.

on me reproche d'être trop protectrice et trop l'aimer, de ne pas travailler alors que je dois l'emmener chez les médecins et si je le faisais pas elle ne vivrait plus chez nous. Ils l'ont mis dans un hopital bidon et je me suis battue pour la sortir de là en contactant des directeurs d'hopitaux mais evidemment on peut rien leur reprocher à eux alors qu'il n'y a pas autant de parents qui en font autant et qui aiment autant leur enfant.

Les mesures d'AEMO durent toujours 2ans, tu n'y échappes pas.
c'est connu que les juges obtiennent ce qu'ils veulent en menaçant toujours de placer l'enfant mais ça ne marche plus. Il faut tenir bon.

Par **mimi493**, le **10/09/2010** à **14:03**

Tenez bon. Ceux pensant que l'ASE et autres protègent les gosses, n'y ont jamais eu affaire.

Un seul conseil : ne vous battez pas contre l'AEMO, au contraire, demandez ce que ça soit poursuivi. C'est une protection pour vous : comment vous reprocher une chose alors que surveillée, si vous l'aviez faite, ça se serait vu.
Et puis, croyez-moi, quand on se présente devant le juge pour le supplier de continuer l'AEMO, il est tellement estomaqué que vous devenez tout à coup présumée innocente et que vous pouvez même avoir son aide, le cas échéant.

Par **magpoupouce**, le **17/05/2011** à **17:56**

bonjour a tous et merci de vos reponses
nous somme le 17 mai 2011 et j'ai toujours la mesure d'aemo pour mes enfants
je déséspère vraiment
c'est de l'acharnement on ma dit que cela ne servirai a rien d'employé un avocat c'est couru d'avance le juge n'ecoute que ces dames
et ne veut rien savoir je n'est pas les moyen de m'offrir un avocat surtout si c'est pour perdre mon argent pour rien
je vais essayé d'ecrire au juge par l'intermediaire d'une assistante sociale pour pouvoir enfin m'exprimé et lui dire mes raison de ma demande de main lever car je n'est pas besoin de ces dames qui me pourrisent la vie avec leurs questions je doit toujours leurs rendre des comptes leurs raconter ma vie j'en peut plus je n'est meme pas le droit a l'aide juridictionnel je n'est aucun moyen de me defendre .

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:55**

[citation]c'est de l'acharnement on ma dit que cela ne servirai a rien d'employé un avocat [/citation] et vous les avez crus, alors ne vous plaignez pas.

[citation]je n'est pas les moyen de m'offrir un avocat surtout si c'est pour perdre mon argent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pour rien [/citation] on mange des pates, on résilie ses abonnements portables, internet etc., revoyez vos priorités.

Par **christmau**, le **26/06/2011** à **13:37**

J aimerais savoir excite t il une loi qu' on est tenu d accueillir et répondre a toutes c est destructeurs de famille
Peut on refusé de répondre et de recevoir leurs visite a notre domicile que risque t on si on les laisse a la porte est si on répond pas a leurs interrogations merci

Par **corimaa**, le **26/06/2011** à **13:52**

Vous avez tous les droits comme celui de refuser de leur ouvrir la porte, seulement, d'après tout ce que je peux lire sur le forum, vous avez toutes les chances après qu'ils ne vous lachent plus. Et quand on s'oppose à ces personnes, apparemment ensuite elles se "vengent" en utilisant la grosse artillerie.

A vous de voir, soit vous faites l'hypocrite en leur souriant et en les recevant et vous avez peut etre une chance qu'elles vous laissent tranquille, soit vous vous butez et rentrez en conflit avec eux. Et si j'ai bien compris, c'est toujours eux qui gagnent.

Personnellement je ne connais pas le sujet, mais quand je vois ce qu'on peut lire, moi ça me ferait peur

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **15:52**

[citation]que risque t on si on les laisse a la porte est si on répond pas a leurs interrogations merci [/citation]
1) elles font un signalement d'urgence au Procureur de la République, qui prend une réquisition de placement d'enfant quasi systématiquement
2) ils vont chercher les enfants à l'école et les placent sans avoir l'obligation de vous prévenir ni de vous dire où ils sont.
3) la réquisition dure 7 jours durant lesquelles vous n'avez aucun interlocuteur pour vous défendre ni aucun recours judiciaire, même en prenant un avocat.
4) au bout de 7 jours, si aucun juge pour enfant ne s'est saisi du dossier, la réquisition tombe et on vous rend les enfants
Si un juge s'est saisi, il vous donne une date d'audience (qui peut être dans 2 mois) et pendant ce temps, vous n'avez toujours aucun recours ni pour voir vos enfants, ni pour savoir où ils sont. A l'audience, vous y allez avec votre avocat, vous vous défendez et vous priez pour qu'on vous rende vos enfants.
S'il refuse, vous pouvez mettre des années à les récupérer.

Et ça, c'est dans le meilleur des cas. On a déjà vu la police débarquer chez les parents, qui repartent menottes aux poings et détention provisoire pendant des semaines.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **corimaa**, le **26/06/2011** à **16:44**

[citation]Et ça, c'est dans le meilleur des cas. On a déjà vu la police débarquer chez les parents, qui repartent menottes aux poings et détention provisoire pendant des semaines. [/citation]

Je crois qu'il y aurait beaucoup de chose à revoir sur le sujet en France, c'est terrible ce qui peut arriver avec ces gens là. Et on est dans un pays des droits de l'homme ? Quand on lit ça, on est en droit d'en douter !

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **17:51**

C'est le retour de baton, sur le tabou de la maltraitance d'enfants, maintenant on est passé au fanatisme dans l'autre sens.
Voyez ce qui s'est passé avec l'affaire d'Outreau, c'est dans la même veine.

D'ailleurs, dans certains coins, les enfants ont bien compris et ils menacent leurs parents de les dénoncer à l'assistante sociale si les parents veulent les faire obéïr, les obliger à aller à l'école etc.

Par **corimaa**, le **26/06/2011** à **18:34**

[citation]Voyez ce qui s'est passé avec l'affaire d'Outreau, c'est dans la même veine[/citation]

c'est sur qu'il n'etait pas bon d'etre ne serait-ce que leur boulangère !

[citation]D'ailleurs, dans certains coins, les enfants ont bien compris et ils menacent leurs parents de les dénoncer à l'assistante sociale si les parents veulent les faire obéïr, les obliger à aller à l'école etc. [/citation]

Tant pis pour eux, quand ils verront où ils se retrouveront ensuite, ils se rendront compte que chez les parents c'etait le nirvana

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **18:48**

[citation]Tant pis pour eux, quand ils verront où ils se retrouveront ensuite, ils se rendront compte que chez les parents c'etait le nirvana [/citation] le problème est pour la société

Par **corimaa**, le **26/06/2011** à **20:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

C'est sur, ils ne sont pas capables de distinction, tout le monde dans le meme panier et personne n'est à l'abri. Devoir se justifier que l'on est de bon parent quand on en est...
Sans parler des gosses qui sont réellement en danger et y sont laissés.

Par **nout1973**, le **12/09/2011** à **21:23**

Mon enfant est en suivi AEMO j'en ai fait la demande puisque c'est apparemment le seul moyen de protéger (eux disent prévenir) la maltraitance chez l'enfant.
mon enfant de 4 ans va chez son père un week end sur deux et la moitié des vacances. Des mesures de plcements ont étaient prises pour ses 3 premier enfants le 1 er qui a 17 ans à choisi une garde par alternance 15 jours chez son père et 15 jours chez sa mère les deux autre sont toujours en foyer d'acceuilet ne veulent pas revenir chez leur père ce que le Juge des enfant leur a accordé pour une durée d'un an supplémentaire (cela fait 2 ans qu'ils sont en foyer). Malgrés qu'il se présente en état d'hébriété l'éducateur aemo considère qu'il n'est pas en danger (il vient chercher son fils en voiture) que je ne doit pas m'inquietter outre mesure. Jai très peur que la situation ne dégènère et je peux rien n'y changer. Mes craintes pour mon fils de 4 ans ne sont pas prises aux sérieux. Quand je demandes des témoignages tout le monde fairme la porte gentilment mais qu'attendent les services sociaux que mon enfant meure ?
Je me demande aujourd'hui où est l'éfficacité des services AEMO ?

Par **mamgirl68**, le **10/05/2012** à **08:47**

bonjour,*Mon fils de 15ans est garde exclusive chez moi (sa mère), il est complète rébellion contre moi car je met un cadre contrairement à son père qui le laisse tout faire. Chez moi il vole ses soeurs son grand père, son oncle et moi meme. Les vols sont de plus en plus importants et les sommes également. Au jour d'aujourd'hui je ferme les chambres à clefs ainsi que la porte alalnt à la cave (vol de bouteille d'alcool). Je ne sats plus quoi faire mon fils est irespecteux envers moi, son père est parfait et moi suis une emmerdeuse. Son père ne lui fixe aucune limite.Il y a 2 ans une enquete sociale à eu lieu résultat le père s'est avéré être rassurant, structurant pour son fils moi je ne cherche qu'à l'évincé de la famille avec l'aide de ma fille ainée. Mon fils est en danger que puis faire? Mon avocat (je suis en instance de divorce qui dure depuis 2 ans) me dit que je peux saisir le juge pour enfants mais qu'il y aura un coup financier important et je ne bénificie pas de l'aide judiciaire. Cela vaut il la peine de saisir le juge? qu'en ressortira t-il et combien devrais payer? Vu ce que je lis tout risque de ce retourner contre moi. Quelq'un a t'il vécu une telle situation et pourai m'aider à y voir plus claire merci à tous

Par **micropoint**, le **15/07/2012** à **18:22**

bonjour, nous avons deux enfants de 5 et 3 ans!on est en aemo depuis 3 mois mais l'AS est quelqu'un qu'on ne supporte pas!on voyait une autre dame avant avec qui ça se passait bien mais depuis que c elle tout va mal!L'aemo a été mis en place car on a eu deux explusion(juste une avec un de nos enfants)et a cause mais on nous le dit pas car on a un traitement de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

substitution qui est bien réglé par notre medecin au centre ou on va,on fait des test toute les semaines donc on na rien a ce repproché!on voit plein de gens qui nous dise que on s'occupe tout le temps de nos enfants mes parents aussi mais voila l'as qui passe juste la derniere fois la petite c fait une mini tache et ct le drame comme un coup de crayon qu'il avait mis sur le mur pour elle on pourrait nous enlever les enfants!je commence vraiment a en avoir marre!surtout que depuis trois mois je n'arrive plus a marcher et les medecins n'arrive pas a trouver la cause de mes douleurs!donc je ne peu pas allez travaillez mais je fais tout pour mes enfants meme quand je souffre a en pleurez!donc j'aimerais savoir si c possible de changer de AS car ça ne va pas avec elle!et comment faire pour expliquer et prouver que tout va bien pour nos enfants meme si on est au rsa(il on tout ce quil veule),il manque de rien!je m'achete jamais d'habit,alors que les petit on tout jouets habits etc!!ça fait trois ans que je me suis rien acheter sauf deux habits a 6euros a emmaus!!!et la il vont voir ma mere chez elle et je ne sais pas pour qu'elle raison!!on ma meme pas demandé ou me dire pourquoi!donc c tres compliqué de savoir ce qui va se passer!

Par **seve51**, le **16/01/2013** à **14:27**

bonjour
marre de tout ce systeme pourri nous venons de subir 1 ans de mesure aemo sur calomnies mensongere d'ass sciales nous devons passer devant la juge tres bientot pour savoir si elle renouvelle ou pas jai perdu ma liberté et develloppé un degout profnd pour mon pays la france

Par **maman60**, le **25/02/2013** à **21:41**

bonjour des persones s'amusent à faire des signalement au119 sur mes bb qui ont6ans et 2ans et demi ils disent k j insultent mes bb que je les bats choses qui es faux la seule chose que je fais c'est crier !!! les assistantes sociales m ont dit kel allaient demandées une aide jufdiciaire AEMO j ai rien dit !!! à mon retour de mon rendez vous j ai ecris moi-meme au juge explikant k j maltraitespas ms bb que je les porté 9mois que c est pas pour les traiter de telle sortes j ai des attestations de personnes de mon entourage avec la copie de la piece d identité !!! q'en pensez vous ? je veux pas que l'on m enlèvent mes enfants suite à des dires totalement faux

Par **patricia67400**, le **11/03/2013** à **14:41**

bonjour
une aemo me casse du sucre quand elle cherche me fille ma fille le vie tres mal elle lui dit que je suis une mauvaise mere que si elle veux elle a une place pour elle en foyer ma fille a peur je sort dune depression et je suis partie en cure maintenant je vais bien mais elle ne crit pas en mon retablissement je trouve quelle abuse de sa force et je trouve que cest du harcelement psycologique sur enfent que puije faire pour que sa sesse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **miminni**, le **29/03/2013** à **20:07**

bonjour
je viens de lire mon dossier au tribunal car je suis convoqué le 29 avril j ai trouvé mensonge sur mensonge de la psycologue effectivement je me suis confié a elle et je lui ai dit que j ai cassé une televisionet dans le rapport du juge on trouve que j ai cassé trois televisions ils veulent me placer les enfants car pour eux je force mon bebe a taiter d apres les dires de la halte garderie car quand je recupere le bebe sur une chaise je le mets au sein quand il veut car il est nourrit qu au sein pour mon fils de 7 ans il est au soutien scolaire et ce trimestre il a progressé donc plus de soutien et pour ma fille de 8 ans elle fait pipi au lit et elle a peur du noir donc pour un placement il vont arreter son pipi et sa peur elle sera traumatisé ces enfants deviennent quoi plus tard quand il leur font subir ca c est moi la responsable faire confiance a des psycologue et a la puericultrice qui dit que j ouvre la barriere de securité pour mon bebe pour voire s il va avancer elle est folle je ne sais pas d ou elle a sortie ca

Par **cake**, le **02/04/2013** à **14:33**

bonjour,

l'aero est catastrophique. J'ai ete suivit par la premiere organisation de la juge d'enfants, qui etait bien, tres sympathique, qui voulait vraiment aider mes enfants. Cette organisation devait faire une investigation. Ensuite, la Juge a commande l'AEMO, pour proteger les enfants de la conflit familiale (entre moi et le pere de mes enfants) chez une autre organisation. La deuxieme organisation est en guerre avec la premiere organisation, elle critique tout ce que l'autre avait fait, et elle essaye de faire le contraire. Les attaque du pere des enfants devient plus en plus agressif, je recevoit les menace de violence, qu'il est venu jusqu'a ma porte, car l'AEMO justifie tous les actes insaine du pere. La juge d'enfants devait calmer les attaques du pere, et a mis mes enfants au milieu de la conflit entre deux organisation de la Juge d'enfants. J'ai ecrit a la juge, mais la juge m'a dit que l'aemo est une oblligation. Il faut d'abord resoudre leur probleme organisationnel, avant de s'en occuper de la vie privee de la famille. Est-ce tous ces personne payes par les impots? Est-ce qu'on peut arreter l'AEMO? J'ai lu que en ecrivant qqn on peut l'arreter, car on a l'autorite parental. A quel adresse est-ce qu'on peut ecrire? Merci en avance...

Par **nina92**, le **30/05/2013** à **10:25**

ma fille a ete placee chez mon pere avec une messure aemo mon fils lui est placee chez son pere par le service de l'ase or l'aemo n'a pas vue ni moi ni ma fille pendant maintenant 1 ans elle envoie un rapport au juge des enfants au moi de juillet il s'est avairee que ma fille me dit des choses preocupente par rapport avec mon petit frere qu'il l'aurais toucher son vagin quand j'en parle a ma famille en occurance ma mere et ma grand mere il font passer ma fille pour une fabuleuse une menteuse avec des problemes psycoloque ma fille veut rester aupres de moi ne veut pas aller chez son grand pere a cause de mon petit frere qui a 9 ans quand je demande a ma,famille de temoigner qu'il n'y a pas de maltraitence personne ne bouge je suis en conflit communicatif avec l'educatrice car elle n'a pas vue ma fille depuis 1 ans que ma fille

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

a peut etre subi des attouchements quand j'essaye de joindre cette dame elle n'est jamais la et ne repond pas a ma demande de bien surveiller mon enfant j'aimerais savoir par des personnes ayant vecu la douloureuse experience de ce service si une phychologue une educatrice vous dises il n'y a pas de maltraitance mais ont laisse votre fille ou elle est JAIMERAIS AVOIR VOTRE AVIS SI C'est des propos normaux et si elle a le droit de ne pas vous voir vous et votre fille avant d'envoyer son rapport au juge des enfants
car la juge elle va ce baser uniquement sur son rapport en sachant bien que ma famille ne m'aidera en aucun cas il ne faut meme pas y penser ni ma mere ni ma grand -mere ni mon pere il, me dit que je suis une incapable ma grand mere me dit que si je recupere ma fille que je ne mettent pas les pied chez elle en demandant de l'aide a, ma mere si je peut vivre chez elle avec ma fille sa reponse est j'en ai rien a foutre tu te demerde toute seule c pas mon probleme en sachant que c elle qui ma rentrer dans le systeme

Par **nina92**, le **30/05/2013** à **10:42**

bonjour
CONSEIL: fais attention à tes enfants. Ne les mets pas n'importe où et chez n'importe qui.
le mieux bats toi pour tes enfants les services sont abusifs il te font bon du chantage psychholoqique affectif
ils savent pertinemment qu'il n'y a pas de maltraitance physique psycholoqique que tes enfants peuvent avoir des problèmes de sante vu les circonstances
on peut mettre en cause leur compétence n'oublie que cette mesure a été demandée par une tierce personne
le tout est de savoir qui le jour où tu seras qui une seule solution se venger du mal que t'a causé cette personne ayant dit que tes enfants étaient en danger avec toi que leur éducation était gravement compromise tout en respectant la loi ne l'oublie pas il faut rester forte mettre de l'argent de cote pour tes petits
on ne sait jamais jusqu'où peuvent aller ces éducatrices il arrivera un moment où tu seras fatiguée physiquement et psychologiquement à force de te battre avec un système où tu n'y peux rien; que de toute manière le juge croira l'éducatrice ta parole ne vaut rien

Par **Titipoupinette**, le **12/07/2013** à **16:12**

bonjour
Le père de mes fils a cessé son droit de garde et d'hébergement peu de temps après mon déménagement. Il a fondé une famille de son côté et n'avait plus le temps de prendre du temps pour les nôtres.
J'ai donc consulté un avocat qui m'a expliqué que rien ne l'obligeait à les prendre aux dates convenues dans le jugement mais qu'au bout de plusieurs mois d'affilé sans visite je pouvais faire une déclaration d'abandon auprès du Jaf. Chose que je n'ai pas faite, je ne voulais pas faire subir une autre procédure au tribunal à mes enfants.
Deux ans se sont écoulés, quand un jour j'ai reçu la visite d'une assistante sociale et d'une personne se disant mandatée par la protection de l'enfance du Conseil Général. Elles sont venu à l'improviste baragouinant que mes fils pouvaient m'être enlevés etc... et ce devant mes enfants qui étaient en train de prendre leur goûter.
J'ai donc été convoquée au tribunal. J'ai su que la procédure venait de leur père, celui-ci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

m'accusait d'être partie sans lui communiquer ma nouvelle adresse, de sortir le soir en laissant nos fils seuls à la maison.
La juge n'a pas pris en compte ces éléments contradictoires! Comment puis-je être accusée d'être partie sans laisser d'adresse alors que j'ai envoyé mon adresse par courrier recommandé avec accusé de réception et comment puis-je être accusée de sortir le soir en laissant mes enfants seuls chez moi par un homme prétendant ne pas savoir dans quel département je réside ni à quelle adresse et vivant à 2h de chez moi?
L'assistante sociale à noté dans son rapport que ma maison était sale, or les deux femmes sont restées sur le pas de la baie vitrée (elles ne sont pas présentées à la porte d'entrée mais à la baie vitrée donnant sur la départementale qui passe devant ma maison), elles avaient uniquement vu sur la table de la salle à manger sur laquelle mes enfants prenaient leur goûter.
Mon dossier est vide, mes enfants ont un bon suivit médical, je n'ai jamais eu de soucis financier, ils sont très assidus à l'école et font des activités extrascolaires.
La juge instruisant mon dossier m'a "condamnée" à un an de mesure AEMO. Durant cette année nous avons vu l'éducateur en charge de mon dossier qu'à deux reprises! une première fois durant 10min dans ses locaux afin de m'expliquer la procédure, puis une seconde fois un mois avant l audience de fin et ce durant 10min également.
C'est une nouvelle juge qui a clôturé mon dossier.
Dans les conclusions on peut lire que l'hygiene s'était amélioré (et oui depuis le paquet de gâteau et les jus de fruit ont été retirés!), que mes fils ne manquent plus la classe (seul mon plus jeune à manqué durant 15 jours la classe dans l'année suite à un rhume de hanche et car sa maitresse refusait de l' accepter en fauteuil roulant).
Fausses accusations, pas preuves apportées au dossier et un éducateur qui donne deux rdv de 10min en un an!
Le pire c'est quand la juge a demandé au père s'il souhaitait obtenir la garde de nos enfants, celui-ci lui a répondu que Non et qu'ils étaient très bien chez moi avec moi! Tout ca pour quoi? Coïncidence j'étais enceinte durant cette procédure et j'ai vécu une grossesse pourrie alors que ca devait être un des meilleurs moments de ma vie. L'audience de fin a eu lieu 1 mois avant mon accouchement et j'ai du y assister alors que j'avais ordre de rester aliter

Par **NINIA35**, le **21/09/2014** à **20:18**

Bonjour,

C'est une grande mode que de placer les enfants pour un oui pour un non.
Ils détruisent les familles qui ont des problèmes,plutôt que d'apporter une aide aux familles pour que les choses se passent mieux et que les enfants restent dans le cercle familiale, les enfants sont placés à tord, de plus les rapports mensongers dont certains parents sont victime (abus de pouvoir)et on ne peux rien faire.Les enfants souffrent de ces placements, ils en auront des séquelles à vie. une centre de placement ne remplace pas un papa ou une maman.
Par contre on entend souvent aux infos que des enfants mal traités meurent sous les coups de leurs parents et là rien est fait pour éviter cela.
Que peut-on faire pour éviter cela? Vers quel élu se tourner pour faire bouger les choses?
Ce serait bien d'être plusieurs parents et de se faire entendre auprès d'un élu ou ministre, que l'on soit écouté.L'union fait la force!
Merci de donner des idées,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **cat62**, le **10/04/2015** à **09:38**

bonjour je suis suivie depuis 12 ans maintenant par le service d'association départementale d'action éducatives qui me pose toute sorte de problème mon fils a alors a se jour 182 de demi jour d'absentéisme et de comportement d'être manipulateur il vole et boite des boisson énergisante le service et totalement absent en gros il sens foute
j'ai d'autre enfants je vais vous parle d'une chose qu'il mon fait subir a moi un a un deux mes enfants il y a 1 ans il mon place un de mes enfants car jetait trop maman poule trop protectrice fusionnel il mon dit que c'était une sorte de maltraitance

Par **inkiet**, le **10/09/2015** à **12:34**

Bjour on vient de passer a l'audience du juge pour enfant apres une mije dont le rapport est alarmant inquietant me faisant passer pour limite cas clinic j'avais confiance a cette association et il ont remaquillé la verité par des informations malveillante obselette et diffamantes sur ma famille et il ont decidé une aemo pour mes enfants pendant 1 an je ferai appel de la decision dans sont ensemble mais comment blinder l'appel pour arreter completement l'intervention du juge au enfant et ces pseudo association qui ce disent proteger l'enfant qui n'arrete pas de salir la reputation des parents a travers des rapports mensongers malvailants pour motiver leur intervention y a til une association de famille qui ce bat contre ce systeme ? c'est tres inquietant cette ambiance la commission europeen ne fait rien ? ministere de la famille ? un ancien juge au enfant a ecrit un guide qui me fait bondir (libre en telechargement ; http://www.huyette.net/2014/04/guide-de-la-protection-judiciaire-de-l-enfant-en-telechargement-libre.html) et nombreux temoignages de parents piégés (https://comitecedif.wordpress.com/2013/01/02/linscription-de-faux-pourquoi-et-comment/) suite a un faux rapport mensongers lisez et vous comprendrez mieux ! il faut federer une association et ce defendre de ce meandre a moins qu'il en existe dejà une si vous avez des conseils je suis preneur !! urgent il faut agir !!

Par **jodelariege**, le **10/09/2015** à **13:50**

bonjour il vous faudra juste apporter les preuves des mensonges ,des informations malveillantes ,obsoletes(que voulez vous dire par là?) et diffamantes.

Par **inkiet**, le **10/09/2015** à **15:05**

ca ne va pas etre compliquer.. pour les ecrits malveillants faut juste que l'ex epouse accepte de ce calmer pour l'interet des enfants c'est une autre pair de manche... (elle semble ravi de cette aemo pour les enfants et c'est elle qui a souhaité le divorce pour raison economique elle a été violente avec l'un de mes enfants j'avais saisie le J.E. pour cette raison mais maintenant avec sont avocat agressif et moi sans avocat et conseil on ce retrouve en aemo) diffamer et a lire les temoignages c'est pas fait pour ameliorer la situation ces associations .. donc je

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

souhaite mettre un terme a cela d'ou mon appel qui n'est pas suspensif de la decision !! sauf si un avocat ecrit a la cour d'appel pour stopper l'elan de cette decision tronquée.. c'est l'article 1193 & 1192 du code civil qui stipule que l'appel doit etre instruite et jugé par priorité enfin c'est un autre combat .. sans avocat je risque d'attendre encore 3 mois pour cet appel et en attendant je devrai supporter les interventions des enqueteurs aemo (j'avais pensé a demander par ecrit leur questions et que je repondrai par ecrit uniquement ou alors sur rv avec un huissier de justice et qu'il redige leur compte rendu de rv sous les yeux de mon huissier j'aurai pas de mauvaise surprise comme avec la Mije. et que je refuse qu'il rencontre mes enfants sans ma presence et celle d'un huissier de justice. ! a durée limité a 15 mtes pour ces rv .. faut ce blinder avec eux ! avez vous d'autre conseils ?

Par **Zaltys**, le **11/11/2015** à **07:53**

Je suis épuisée de tous leurs mensonges, épuisée. Je suis obligée de dépenser mon temps et mon énergie à contrer leur mensonges et leur malhonnêteté au lieu de m'occuper des vrais problèmes... Je suis épuisée.

Par **Fyfine**, le **23/11/2015** à **07:07**

Bonjour
Pour moi, ce n'est que le début.
J'ai été demandé une aide auprès d'une psychologue scolaire pour expliquer à mon fils (avec les mots justes) pourquoi je lui avais donné une giffle ET de là, tout s'est enchaîné. Services sociaux sur notre dos.
Je pleur, ne mange plus, ne dors plus, m'en veut à mort... Je lis la tristesse dans les yeux de mon époux
Une telle tristesse qui me donne envie de me suicider. Nous avons trois enfants que nous aimons plus que tout au monde mais à cause d'une satané de dépression du à mon dernier accouchement, j'ai perdu pied avec mon deuxième 9ans. L'ainé en à 15 et le bout'chou 20mois.

Après avoir lu tous les forums, j'ai réalisé que cela ne s'arrêtera jamais.
J'ai honte, honte d'avoir causé de peine à ma famille. Une famille que je n'ai jamais eu (la maltraitance, nous savons ce que c'est mes soeurs et moi).
Jamais je n'aurai cru que cette humiliation me tomberai dessus. L'humiliation d'une dépression et surtout l'humiliation d'une mauvaise mère.

J'ai donc choisi de me suicider, partir pour soulager mes enfants et mon mari. Le schéma de mon enfance fini de l'achever.

Comment ai-je pu lever la main sur cette enfant si mignon. Comment ai-je pu causé tant de peine à mon mari?

Je prépare mon mari à mon départ sans qu'il ne le sache: le rituel des enfants, ce qu'ils aiment manger le plus, le passage au biberons du dernier, son bain etc

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

J'espère qu'une fois parti, les services sociaux lui fichera la paix puisqu'avant tout c'est moi le soucis...

Par **Zaltys**, le **23/11/2015** à **10:27**

Non, surtout pas!
Ne leur laissez pas avoir raison, vous valez infiniment plus qu'eux ! Ne les laissez pas vous détruire et détruire votre famille à tout jamais, je vous en supplie !
Ces gens sont des malfaisants incompétents dénaturés, j'en sais quelque chose, ces salauds !

Par **Zaltys**, le **23/11/2015** à **10:36**

Vous avez votre conscience, eux ne sont plus que des logiciels, ils ont étouffé leur conscience. Ils ne savent plus se remettre en question. Vous vous savez culpabiliser. Eux, ils gravent leurs "erreurs" dans le marbre, et même s'ils perçoivent leur "erreurs" , qu'ils ont mis en danger les enfants, ils ne le reconnaitront jamais.
Vous avez votre conscience, eux ne l'ont plus, ils ont perdu leur humanité. Ils n'ont plus que leur erreur d'humain.

Croyez-moi. Je n'avais rien à me reprocher en allant leur demander de l'aide. Au lieu de m'aider ils m'ont chargée. Au lieu de mettre en garde mes enfants, ils ont cautionné leur "tripoteur".

Donc vous voyez, même celui qui n'a rien commis de répréhensible, qui n'a voulu que le bien des enfants, se trouve sali et disqualifié par les services sociaux. Il faut être forte. Soyez forte. Aidez tous les parents maltraités en étant forte malgré eux.

Par **Zaltys**, le **23/11/2015** à **10:49**

L'AEMO que je subis depuis près de 7 ans maintenant, c'est un jeu de massacre. Les enfants n'en sortiront pas indemnes. Ils ont vu leur parents de toute façon disqualifiés. Mais ils ont vu aussi (car ils ne sont pas cons), les éducatrices, assistantes sociales, institutrices, policiers, juges disqualifiés à leur tour eux aussi. Pour eux le monde est devenu un bourbier, du sable mouvant, ils ne peuvent se reposer d'aucun côté, ils sont voués à l'intranquillité, à l'inquiétude, voire l'angoisse.

Une AEMO, c'est comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Vous n'y êtes pour rien. Ils ne sont pas capables de vous aider, ils n'en ont même pas la volonté. Ils sont là pour fliquer mais non pas en se basant sur des faits, mais sur des ressentis, des impressions, prêts à utiliser tout infime détail, prêts à tordre le cou à la vérité pour tirer la couverture à eux. Ils ne sont pas là pour vous et vos enfants, ils sont là pour leurs commanditaires. Ils ne porteront pas votre parole ni celle de enfants, mais celle de leurs commanditaires. Je n'ai rencontré personne de sensible, intelligent ou simplement honnête

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

parmi eux. Ne vous tuez pas pour du si bas-de-gamme !

Par **Zaltys**, le **23/11/2015** à **11:35**

Imaginez : j'ai crié à l'aide car le papa avait une attitude inadaptée (pour ne pas dire crument les choses) vis à vis de nos enfants, et que je n'arrivais pas y mettre un terme. J'ai subi des violences psychologiques et physiques de sa part. Je vivais dans la peur et étais en pleine démarche pour divorcer ; je cherchais de l'aide pour m'en sortir le plus vite possible. Et ces sales gens complétement irresponsables ont décidé que c'était moi et mes inquiétudes le problème. Je vivais dans une tel enfer, que j'aurais pu être poussée à ne pas revenir au foyer conjugal, à abandonner mes enfants...

Sur quoi reposait leur impression ? Mystère et boule de gomme. Sans doute que Monsieur et ses mensonges étaient plus convaincants que la vérité. Ils ont donc cherché toute sortes d'histoires hors sol mensongères pour justifier leur conclusion : j'étais manipulatrice "incohérente", "dépassée" et "mettais en danger les enfants". Monsieur lui "savait mettre les limites".... Le problème était le conflit et j'utilisais les enfants comme instrument contre Monsieur. Pourtant j'avais porté plainte pour violence conjugale et ils savaient que Monsieur avait été sévèrement condamné. Ils en parlent du bout des lèvres et au conditionnel dans leur rapport.

Puis un beau jour (et longtemps plus tard), oups, ils ont compris leur "erreur".

Eh bien devinez quoi ?

Ils cherchent maintenant par toutes sortes d’artifices à démontrer au juge (et peut être sur instance du juge ?)que je suis une irresponsable qui aurait minimisé la situation... Ils n'ont honte de rien. Ils n'ont aucune conscience. Leurs nombreuses diffamations à mon encontre, dont certaines facilement démontrables, ils les nomment "quiproquos" et s'en tirent comme ça. Le juge leur renouvellent sa confiance, ce qui veut dire que c'est moi qui ne suis pas fiable, -tiens dans la tronche-, je subis leur violence institutionnelle insupportable. Et je comprends ceux qui en deviennent violents, soit vis-à-vis de ces gens soit contre eux-mêmes. Car le parent ainsi maltraité ne peut rien faire, même s'il montre la mauvaise foi des "services", les faits, la réalité n'intéressent pas le juge, il m'a dit se fier à leur ressenti.

Il faut les prendre pour ce qu'ils sont en réalité. De pauvres gens sans conscience, incapables d'analyser la situation ou leur rôle, pris dans un système pervers.

Comment des gens missionnés pour fliquer les parents pourraient aussi les aider ?

Vous voyez bien que vous n'y êtes pour rien , vous êtes pris dans un engrenage, dans un système qui dans le meilleur des cas est inutile et dans le pire franchement destructeur. Je ne comprends pas que depuis le temps un tel système perdure. Dans mon cas particulier, je ne comprends pas que personne de sensée ait pu y mettre fin.

Au lieu de leur donner raison en vous suicidant, venez rejoindre les parents maltraités qui luttent pour mettre fin à une telle gabegie. Il y a par exemple l'association "le Fil d'Ariane" http://le-fil-dariane-france-asso.fr/. C'est grâce à tels acteurs que les parents ont pu avoir quelques droits comme celui de lire le rapport avant l'audience. Figurez-vous qu'avant 2002,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ils allaient devant le juge sans savoir ce qu'on leur reprochait. Les services sociaux avaient toute licence.

Les juges ne savent pas mettre des limites aux malfaisances des services sociaux. Ils se reposent sur les services sociaux (les "experts") car s'ils connaissent le droit ils se sentent incompétents en matière d'éducation. Dans leur monde simplifié, ces gens sont fiables, ont raison, les parents sont disqualifiés et ont tord. Toujours.

Avec tous les "quiproquos" que les services sociaux ont inventés sur moi et les enfants, ils vont bientôt pouvoir monter un opéra-bouffe.[smile3]

Reprenez courage, ne vous disqualifiez pas. Ces gens n'ont aucune stature, aucune vertu, aucune vraie autorité pour vous faire ainsi douter de vous et de votre rôle irremplaçable auprès de votre famille.

Par **Zaltys**, le **23/11/2015** à **13:52**

Dans votre cas, la psychologue n'a pas fait son travail. Elle devait vous aider réellement, pas vous dénoncer aux services sociaux et à la justice, qui elle ne peut rien faire dans votre cas.

C'est bien en effet une histoire qui ne peut être dénouée que par la psychologie. Que peuvent faire les juges, les assistantes sociales, la police, les éducateurs dans votre cas ? D'autant que vous avez l'air de très bonne volonté et vous avez une conscience qui travaille.

Donc en faisant une démarche auprès d'une psychologue vous faisiez la bonne démarche, même si vous aviez une vue faussée sur ce qu'il était bien ou non de faire. C'était justement le rôle de la psychologue de faire la lumière là-dessus. Elle a failli à sa mission en ne respectant pas le secret professionnel et en vous livrant à des "services" qui ne peuvent guère vous aider concrètement. L'enfant n'était pas en danger. Ce ne devait pas être porté devant les tribunaux. Imaginez si les "services" et les juges devaient se pencher sur toutes les gifles perdues dans les familles bien disposées... C'est en exposant votre mal être à des bons psychologues que vous pourrez vous en sortir.

Quant à la vie épouvantable que les "services" peuvent en effet vous faire mener, essayez le détachement. Expliquez-leur que vous avez un psychologue en ville pour refaire surface. Essayez de ne rien leur confier, ça ne sert à rien, ils ne comprennent rien avec leurs gros sabots et ne sont pas missionnés pour vous aider. Ne vous fiez pas à l'intitulé "assistance" ce n'est en fait que "flicage". En France, nous ne sommes pas habitués aux dérives totalitaires et sommes naïfs, souvent incapables de nous préserver, d'imaginer les rouages psychologiques qui permettent à ces dérives d'exister.

Par **Fyfine**, le **24/11/2015** à **10:39**

Merci Zaltys pour vos conseils.
Je m'épuise de jour en jour mais je n'ose parler à personne. J'ai encore reçu un Rdv pour vendredi (un autre coup de marteau sur la tête) à notre domicile puis avec mon fils aîné à

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

leur cabinet.

Depuis hier, je suis pliée en deux mon mari est devenu muet, mon bébé commence à ne plus avoir de lait aux seins, mon fils de 9ans pense que c'est sa faute. L'ainé sait que j'ai l'habitude de pleurer pour eux pour un petit bobo donc il ne voit pas le sérieux de cette histoire (l'adolescence est ainsi)

Je mettrai à genou devant eux, qu'ils me laissent. Mon dieu j'en peux plus de cette angoisse, pression.

Par **Zaltys**, le **26/11/2015** à **12:21**

Bonjour Fyfine,

Ne perdez pas trop de temps et d'énergie avec ces associations. Soyez neutre, servez leur la soupe sans sel, quelque chose d'attendu, de convenu, style "petit ours brun". Malheureusement mon expérience me montre qu'ils ne peuvent nous aider. Gardez votre énergie pour ce qui est utile et efficace : votre quotidien, les soins, l'éducation, l'attention de vos jeunes enfants ; les vrais problèmes. Ce n'est qu'en lisant le rapport de l'association que vous pourrez mettre en branle une action et une défense efficace face au juge. Le juge est leur commanditaire, c'est lui et non pas les associations qu'il faut convaincre.

Dites-vous que si la vierge Marie elle-même tombait entre leurs mains, elle serait décrite comme une mère défaillante. Rien à faire avec eux.

Faites ce qui est efficace : cherchez un bon psychologue, une bonne thérapie. Faites-vous aider par des gens bienveillants, qui n'ont rien à voir avec ce système. Faites-vous orienter si nécessaire par votre médecin traitant vers un bon psychiatre qui trouvera quelle thérapie est la plus adaptée pour vous. Mais parlez toujours de "psychothérapeute" à l'association car ils ont des préjugés et ne perdent aucun élément pour charger les gens qui tombent entre leurs mains.

Je vous souhaite sincèrement bon courage et une grande persévérance. Merci de m'avoir donné de vos nouvelles.

Par **Fyfine**, le **27/11/2015** à **21:53**

Bonsoir,
Passage au domicile de la puéricultrice et l'ass. Elles ont vu que mes enfants ne manquaient de rien et ont même été surpris par la salle de jeux. Cependant, je n'arrive pas à leur faire confiance.
Elles avaient envie que je me justifie mais je sais pas me justifier pour quelque chose que je sais que j'ai fais. Je leur ai juste expliquer que j'avais pris Rdv au CMP le jour même que j'ai donné la giffle parce que ça m'avez moi même étonné.
Quand à mon époux, le pauvre, on touche à sa capacité d'être père et mari.
Bref, je me suis acheté une boite d'euphythose pour trouver un calme pour pouvoir dormir ce

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

soir. Revisité pour les enfants la semaine prochaine après celle du médecin pédiatre.
Dur dur.

Par **Lydia2143**, le **03/02/2016** à **22:58**

Bonsoir à toutes et à tous, j'ai moi-même été suivie par une éducatrice spécialisée de l'AEMO. J'ai eu 18 ans le mois d'avril dernier et elle a donc reportée la mesure sur mon petit frère et ma petite sœur, tous vos témoignages sont quasiment identiques à ce qu'elle nous fait vivre en ce moment. Rapports mensongers, menace de placement des mineurs, chantages, rabaissement ect...

Mon frère souffre de neurofibromatose et cette truie voulait le placer dans un institut spécialisé. Mon frère aillant une relation fusionnelle avec ma mère aurait à coup sûr fait une dépression. La mesure AEMO avait été ordonner suite à mon absentéisme qui était dû à une phobie scolaire diagnostiquée par mon médecin traitant et plusieurs psychologue.

Je suis agoraphobe et l'éducatrice semble penser que mon frère et ma sœur vont devenir comme moi, mais il faut savoir que l'agoraphobie, ce n'est pas comme un rhume, ça ne se transmet pas. Les psy et autres ne m'aident pas, au contraire, ils me rendent malade et dépressive alors je me soigne moi-même en me donnant des objectifs comme aller parler aux vendeurs etc...

Durant le rdv chez le juge (un remplaçant) le mois dernier, ce dernier ne c'est fier qu'au rapport (un tissu de mensonge effroyable) et n'a en aucun cas écouté ce que ma famille avait à dire. Ne serait-ce pas une faute professionnel ? Il a rabaisser tout le monde et ne savait même pas que mon frère se faisait souvent opéré et que de ce fait, il manquait un peu l'école. Je dis un peu car il a des cours à l'hôpital et à domicile car les opérations sont assez lourdes.

Ma mère hésite à prendre un avocat, je n'arrête pas de l'y pousser parce que je sais que l'éducatrice est vicieuse et qu'elle prépare toujours quelque chose dans notre dos. Ais-je le droit d'écrire à la juge (celle qui nous suis normalement) moi-même et de lui expliquer ce qui se passe réellement ?

Par **stine**, le **16/11/2016** à **09:46**

lydia bien sur tu a le droit decrire au juge mes leducatrice sera au courant du courrier que tu a ecris.

Par **Maman51**, le **13/12/2016** à **00:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Et bien moi qui croyais être la seule à être stigmatisés par ces "bonnes femmes" sans foi ni lois je vie un enfer la mesure es reconduite à chaque fois alors que pdt on me faire croire le

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

contraire moi ma mesure es seulement que mes 2 garçons 14 et 12 sont turbulent au college et on de mauvaise note donc le directeur et l'éducatrice disent que c'est ma faute car je ne les fait pas assez travailler , j'apprends ça à chaque convocations au tribunal car sinon je vois l'éducatrice 2 fois dans le mois même pas 15 minutes elle demande si ça va à mes enfants et moi puis me dit ce que le directeur du college lui rapporte c'est à dire le contraire de se que je dit et s'en va , au tribuna j'en prend plein la tête car soit disant je minise les problèmes en ne dilvulgant pas tous mes problèmes notamment avec la caf qui ne me verse plus rien suite à un trop perçu énorme du coup saisi total plus je devrai tous les mois leur en donner encore l'association "sauvegarde" ne veux pas entendre parler de mon conjoint car ce n'est pas le père biologique donc il lui on clairement dit qu'il n'avait pas à être présent pdt leurs visites alors que leurs père bio es décédé et qu'il ont connu plus mon conjoint que lui qui d'ailleurs n'était le meilleur des papa bref vous avez comprit quand je me faisai taper par un alcoolique devant nos enfants la personne et maintenant 10 ans après parce que ils travaillent mal et chahut on m'embête depuis 2012. Surtout que on me dit jamais se qui va pas c'est au tribunal que je l'apprend à chaque éducatrices que j'ai rencontré toujours le même procédé on me juge à mes dépends sur mon apparence et celui de mon homme : petite anecdotes un jour une éducatrice et psy de l'assos frappe à ma porte à l'improviste manque de po il y avai que mon conjoint qui ne les a pas fait rentré car il été pas au courant et ce jour là été malade et bien dans leur contrendu elles on marqué que devant la maison il y avai des bouteilles vide d'alcool (alors que nous détestons l'alcool jamais même pour les fetes) et que monsieur avait une drôle de tête avec un teint jaunâtre comme si il avait consommé de la drogue ... Vous imaginez un peux comme on pe juger une personne au physique tout cela parce que oui il été malade et étonné de les voir je suis entrain de pas laisser ça comme ça c'est de la discrimination préjudiciable et c'est interdit et condamné par la loit et ca dans le dossier au Juge ça fait bien ça.
J'aimerai aussi savoir où je peux dénoncer toutes ces pratiques plus que calomnieuses car c'est inadmissible et j'en ai plein moi venant de toutes les éducatrices de certes associations entre les drôles de réflection soi alors leurs retard de plus d'une heure au rdv etc etc par contre elles elles on qu à noter cela dans leurs dossier et hop là tu te fait taper sur les doigts ke jours du jugement.

En vous remerciant de toutes les infos ou encouragements que vous pourrez m'apporter.
Mail: XXXXXXX
Cordialement Audrey une maman qui en a marre et qui voudrait vivre avec ses amours d'enfants tranquille.

Par **Mylene56**, le **29/03/2017** à **09:40**

Bjr a tous je vais aussi avoir une ameo et jaimerai savoir clb de temps reste elle pendant les visite ? Les assistante social on menti sur moi jai pas envie de recevoir les educateur mais je n est pas le choix donc jaimerai savoir combien de temps reste il chez nois merci

Par **Mylene56**, le **29/03/2017** à **09:43**

Bjr je souhaiterai savoir combien de fois dans le moi et combien de telps les educateur reste chez nous ? Je ne leur fais pas confiance je n ai mm pas envie de les rzceboir . Quand je voit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

ce que les assistante social on menti sur le dossier sur moi jai plus aucune confiance aux personne de l etat .

Par **guigui6868**, le **23/06/2017** à **11:03**

BONJOUR marque de politesse

Oui c'est terrible ces aemo aussi bien tempo que OSE qui se font passer pour des associations aidant des pauvres enfants en difficulté ; ils ne protègent pas les enfants victimes de violence mais au contraire maintiennent le conflit entre parent, ça leur paie les activités peinture ou autre... système opaque qui se fait du fric sur le dos des gosses...
seule solution : essayer d'être le plus neutre possible, les mettre à distance un maximum, ne tenir que des propos convenus, ce système arrange les juges qui se déresponsabilisent en suivant les rapports d'aemo et les éducateurs qui se déresponsabilisent en disant c'est le juge ; et quand qqn se passe ce sera la faute des parents ou des enfants, jamais la leur...

Par **Annabelle91**, le **28/10/2017** à **00:26**

Bonjour,

J'adhère complètement à cette phrase, je cite :"ce système arrange les juges qui se déresponsabilisent en suivant les rapports d'aemo et les éducateurs qui se déresponsabilisent en disant c'est le juge ; et quand qqn se passe ce sera la faute des parents ou des enfants, jamais la leur...
"
Ces associations qui sont censées aider les familles ne sont qu'une mascarade : très peu disponibles, ne travaille ni les we, et surtout pas tard le soir ?! Drôle de façon de travailler pour venir en aide aux familles comme dans mon cas où ma fille ne vient qu'un WE sur 2 ! Mais Mme, ça sera sur les vacances scolaires, soit 5 fois dans l'année, vaste farce avec une ado de 14 ans !

Je ne parle même pas de leur manque de communication totale, étant en froid avec le père, je découvre des éléments importants sur ma fille sur sa santé, sa vie chez son père, comme ça sur un coin table et on me dit intrusive...

Enfin, le père refusant toute mes demandes alors que j'en avais encore la garde officielle, ces chères dames me demandent de les solliciter à chaque fois, et lors du compte-rendu donné au juge, cela est stipulé : conflit parental !

Toutes les exactions du père ont été omises car on ne peut pas tout mettre dans un rapport !!! On dit que des demies vérités, on s'arrange bien des événements, j'en suis écoeurée.

Je ne compte malheureusement pas sur eux pour m'aider puisqu'ils sont que trop peu disponibles et pas fiables. Il faut attendre et jouer leur jeu détestable et pourtant ça pourrait être tellement simple. Courage !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Azertyuio**, le **21/12/2017** à **12:59**

Je te conseil vivement de colaborer avec l Aemo Ces la mesure la plus légère ! Car si non ils vont placer tes enfants prend le comme une chance que te laisse le juge des enfants ! Et aussi montre toi à l écoute de l aemo tu verras que tu en seras après vite débarrasser si tu te mets contre eux ils ne feront que rallonger chaque année la mesure

Par **Azertyuio**, le **21/12/2017** à **13:03**

Tu ne peux rien faire pour empêcher cela , tu dois juste l accepter et tu verras que l année d après ils arrêteront la mesure

Par **jodelariege**, le **02/10/2018** à **11:43**

bonjour , qu'est ce qu'une "semi"?

Par **amajuris**, le **02/10/2018** à **21:01**

bonjour,
pour passer à la cour européenne des droits de l'homme, il faut avoir épuiser les voies de recours en france.
vous écrivez qu'il n'y a pas de justice en france, cela n'engage que vous mais je pense que la justice de l'autre pays dont vous avez la nationalité est meilleure.
salutations

Par **Paliciapaty**, le **02/01/2022** à **13:35**

Bonjour madame je traverse une insertitude aussi ..quand n'est il devenus pour vous finalement Voici mon numéro 0749606930 paliciapati .je suis vraiment à l'épreuve ils sont des flics des gendarmes et ne veulent pas comprends qui je représente .ils questionne mon enfant alors qu'ils ont jamais vue mon fils ils le bombarde de questions et je dois me taire en voyant mon fils perdu dans ce qu' demande et répéte les mêmes questions que mon fils ne peut pas répondre . alors après ils me culpabilise que je suis la cause .sa devient insupportable et incohérences svp aidez moi à les mettre plus humain

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés